



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture*

Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité : Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche

Session : 2024

CANDIDATS ADMIS APRÈS L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche, les candidats suivants :

Centre de Le Guilvinec

UGUET Louis, Corentin, Concarneau, 20205582

Centre de Saint-Malo

TYLI Lorenzo, Saint-Malo, 20215940

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.